Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,** Hervé FRACHISSE **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-08 Budget annexe GEMAPI – Débat d'Orientation Budgétaire 2021
Rapporteur : Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence de la CCST depuis le 1er Janvier 2018. La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7):

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
  - coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau
  - gestion de la ripisylve
- La défense contre les inondations
  - gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
  - suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.

La CCST est concernée sur son territoire par plusieurs cours d'eau :

- Pour le bassin versant de l'Allaine : l'Allaine, l'Adour-Batte, la Covatte, la Vendeline et la Coeuvatte
- Pour le bassin versant de la Bourbeuse : la Bourbeuse, l'Ecrevisse, la Madamelle, la Suarcine, l'Esclauses, le Préra et la Lutter.

La gestion des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche- Comté, un état des lieux du bassin versant de l'Allaine a été réalisé et, à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous.

Les éléments marquants de 2020

Projet Restauration de l'Allaine – Tronçon « Traversée de Delle » :

- Pour rappel : 17/06/2019 : lancement de l'étude de maitrise d'œuvre – Bureau d'étude : IRH
- 28/09/2020 : validation de l'Avant-Projet (AVP) lors du COPIL n°3 du Projet de Restauration de l'Allaine
- 12/2020 : validation du Projet (PRO)

Projet Restauration de l'Allaine – Tronçons « Plaine de l'Allaine » :

- Pour rappel : 25/01/2018 : lancement de l'étude préliminaire – Bureau d'étude : Téléos Suisse
- 1er semestre 2020 : fin de l'étude préliminaire de TELEOS
- 2nd semestre 2020 : élaboration du marché de maitrise d'œuvre

Communication / Sensibilisation :

- Annulation des opérations prévues suite à la pandémie de Covid19

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Situation 2020 :

L'année 2020 a principalement été consacrée aux suivis des études dans le cadre des différents projets de la démarche de restauration de l'Allaine.

Concernant le projet « Traversée de Delle », le bureau d'étude IRH du groupe ANTEA, retenu pour la maîtrise d'œuvre, a continué les études au cours de l'année 2020.
Pour rappel, sur ce tronçon de 750 mètres linéaire, plusieurs objectifs ont été fixés :

- Rétablir la continuité écologique (présence d'un seuil infranchissable) ;
- Diversifier les écoulements et les habitats au sein du lit mineur ;
- Augmenter la lame d'eau à l'étiage ;
- Augmenter la capacité hydraulique en crue ;
- Remplacer la passerelle piétonne (ville de Delle).

Afin de répondre à ces objectifs, en plus du travail initialement prévu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, une étude complémentaire concernant la géotechnique a été commandée au cours du printemps afin de vérifier que la dépose du seuil bétonné n'engendre pas une déstabilisation des berges. A la suite des résultats de cette étude complémentaire, le bureau d'étude IRH a présenté au cours de l'été un avant-projet. Ce dernier a fait l'objet d'une validation au cours du 3ième comité de pilotage de la démarche de restauration de l'Allaine le 28 septembre 2020.

Il a ainsi été validé :

- La suppression du seuil infranchissable ;
- L'aménagement du lit mineur avec le retrait des pavés autobloquants ;
- La création de banquettes végétalisées, d'épis et d'amas de blocs épars ;
- La reconstitution d'un matelas alluvial ;
- Le décaissage des berges en aval du pont Saint Nicolas ;
- Le remplacement de la passerelle piétonne de la promenade Aurélie Lopez par une structure similaire mais au tablier d'épaisseur réduite (ville de Delle).

Dès le mois d'octobre, le bureau d'étude a ainsi pu lancer la phase PRO de son étude et présenter des plans en décembre 2020.

Concernant le projet « Plaine de l'Allaine » (sur les communes de Delle, Thiancourt, Faverois, Joncherey et Grandvillars), les résultats de l'étude préliminaire lancée début 2018 ont été rendus au cours du premier semestre 2020. Cette étude servira de base pour le prochain maitre d'œuvre qui sera recruté prochainement.
Pour rappel, ce projet concerne désormais 14.5 km de cours d'eau (7.4 km sur l'Allaine, 3.7 km sur la Covatte et 3.4 km du canal des forges).
Le projet s'intéresse à plusieurs problématiques :

- Seuils classés infranchissables ;
- Lit d'étiage sur élargi ce qui conduit à des hauteurs d'eau très faibles en période de sécheresse ;
- Inondations régulières (inférieures à Q10) qui touchent quelques habitations et sites sportifs ;
- Crainte d'une inondation majeure (Q100) qui pourrait toucher plusieurs dizaines d'habitations, de commerces voire d'industriels ;
- Rivière fortement incisée, sur-élargie ou encore complètement linéarisée à certains endroits ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

- Absence ou présence en faible quantité d'espèces et d'habitats typiques des milieux humides.

Après analyse de l'étude préliminaire par les services de la CCST et les services d'Etat, il a été mis en évidence le manque de nombreuses données. Ainsi des études complémentaires doivent être lancées en complément du marché de maîtrise d'œuvre :

- Etude faune flore habitats ;
- Etude d'incidence Natura 2000 ;
- Etude hydraulique en régime transitoire afin de modéliser des crues de faible ampleur ;
- Etude hydrogéologique : caractérisation, modélisation et surveillance de la nappe ;
- Etude d'impact agricole et agronomique (étude des changements de végétation) ;
- Etude historique approfondie ;
- Etude sur le foncier ;
- Etude géomorphologique (localisation du futur tracé, largeur, méandres, ...) ;
- Etude coût/bénéfice ;
- Etude socio-économique.

Au second semestre 2020, une première étude complémentaire concernant le foncier agricole a été commandé à la SAFER. Le rendu a été effectué en décembre. Une convention avec la SAFER a également été signée au cours du second semestre afin de réaliser une veille foncière et anticiper les démarches foncières.

L'année 2020 a également été marquée par l'aide technique apportée aux communes, aux cabanes des Grands Reflets comme à la SEM SUD Développement. Ainsi plusieurs travaux ont été réalisés sur les communes du Sud Territoire avec l'aide du service GEMAPI comme par exemple les travaux de réfection des berges du canal des forges à Grandvillars (restauration des berges du canal dégradés par les ragondins).

Une image du compte administratif 2020 :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2020 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 65 226.82 euros pour 2020 et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 169 914.76 euros.

- A la **section d'investissement**, un résultat d'exercice déficitaire à hauteur de 31 383.52 euros pour 2020 mais un résultat cumulé en investissement excédentaire de 38 549.22 euros.

- Des restes à réaliser déficitaires à hauteur de 42 630.60 euros.

	Résultats 2020	Résultats 2019 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	65 226.82 €	104 687.94 €	169 914.76 €
Investissement	-31 383.52 €	69 932.74 €	38 549.22 €
Total cumulé			165 833.35 €

	Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2021
Dépenses	42 630.60 €
Recettes	0.00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Orientations 2021

1/ Projet Restauration de l'Allaine – « Traversée de Delle » :

Le premier semestre de l'année 2021 sera consacré aux démarches administratives (dépôt du dossier loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général, marché de travaux) et aux travaux d'entretien préalable (coupes des arbres notamment sur les parcelles en aval du pont Saint Nicolas). Les travaux de restauration de l'Allaine devraient débuter dès début juillet, en priorité au niveau de la zone entre les deux ponts (pont de la 1ère armée et pont Saint Nicolas) Ce projet est conjointement réalisé avec la Ville de Delle qui prend à sa charge la question de la passerelle piétonne, qui pose problème lors des crues. La CCST prendra, quant à elle, à sa charge les volets restauration morphologique de l'Allaine et continuité écologique (suppression du seuil). Des moyens de communication seront mis en place sur le projet afin de prendre un maximum d'images et vidéos avant, pendant et après travaux.

2/ Projet Restauration de la Bourbeuse :

La CCST a été sollicitée dans le cadre de sa compétence GEMAPI pour restaurer la Bourbeuse sur les communes de Froidefontaine et Charmois. Ce projet est mené par SNCF Réseaux dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV et Rhin-Rhône Branche Est Phase 1 et la ligne Belfort-Delle. Une convention est en cours d'élaboration et sera prochainement mise en délibération. Les études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà lancées et le projet devrait aboutir à des travaux en 2022.

3/ Projet Restauration de l'Allaine – « Plaine de l'Allaine » :

Le premier semestre sera consacré à la rédaction du marché pour les études complémentaires et pour la maîtrise d'oeuvre. Ce premier semestre sera aussi l'occasion de lancer certaines études complémentaires indépendantes telles que l'étude « Habitats/Faune/Flore » et l'étude « Biens sans maîtres ».
Le second semestre sera consacré à la réalisation des études complémentaires techniques (géotechnique, morphologie, agronomie, hydraulique, ...) et la maîtrise d'œuvre (AVP). La recherche de foncier reste active toute l'année avec la veille foncière de la SAFER. Le début des travaux est prévu en 2023.

4/ Autres :

Il est également prévu pour 2021 de lancer une étude sur les affluents de la Bourbeuse et de l'Allaine (pour l'Allaine : mise à jour des données du contrat rivière) afin d'aboutir à un diagnostic complet des milieux aquatiques du Sud Territoire. Cette étude permettra de mettre en évidence les secteurs à enjeux et ainsi prévoir des actions et travaux à réaliser dans les prochaines années.

L'année 2021 sera également consacrée au volet sensibilisation et communication. Cet axe était déjà identifié en 2020 mais a dû être reporté suite à la pandémie mondiale. Une communication spécifique sur la démarche de restauration des rivières ainsi que sur la vie des rivières sera engagée au cours de l'année auprès des scolaires et du grand public. Une identité autour de la démarche sera également créée (mascotte, ...).

Il est également prévu pour 2021 d'améliorer les connaissances sur le risque inondation et sur la pluviométrie. Suite aux précédentes études, il est prévu la pose de repères de crues, d'échelles de crues, de système de mesures automatiques.

Afin de réaliser tous ces projets, mais également afin de continuer le travail d'aides aux communes et autres organismes dans le cadre de leur projet, il est prévu le recrutement d'un technicien à partir de juin. Ce recrutement nécessite quelques investissements (véhicule, ordinateur, ...).

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Etat de la dette actuelle

Le capital restant à rembourser en 2021 est de 96 426.32 euros, contre 99 727.24 euros en 2020.

Le montant des annuités d'emprunts était de 4 833.12 euros en 2020, dont 1 532.20 euros de remboursement d'intérêts et 3 300.92 euros de remboursement de capital.

Il est envisagé en 2021 de faire appel à un nouvel emprunt de l'ordre de 250 000 euros pour notamment financer les travaux qui seront réalisés cet été sur la traversée de Delle.

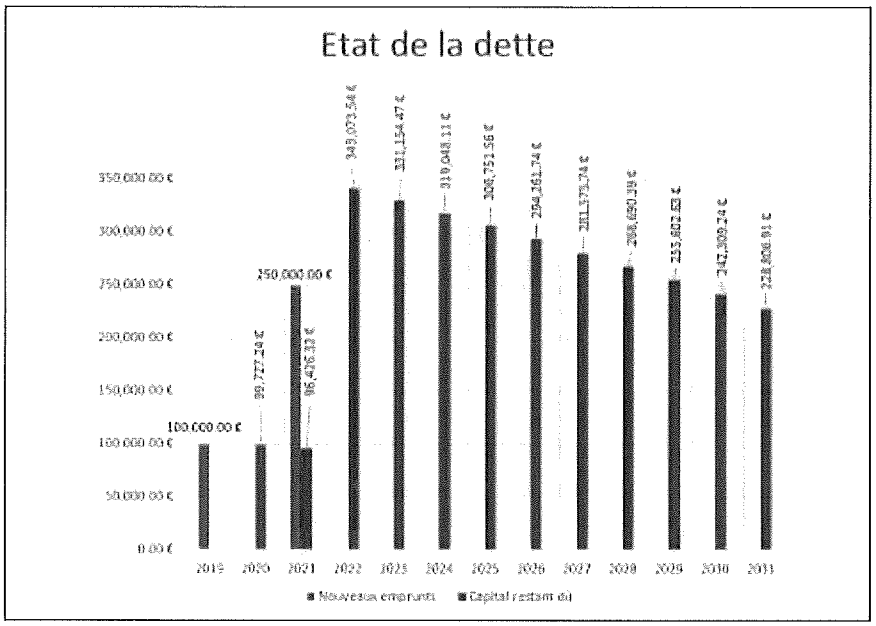

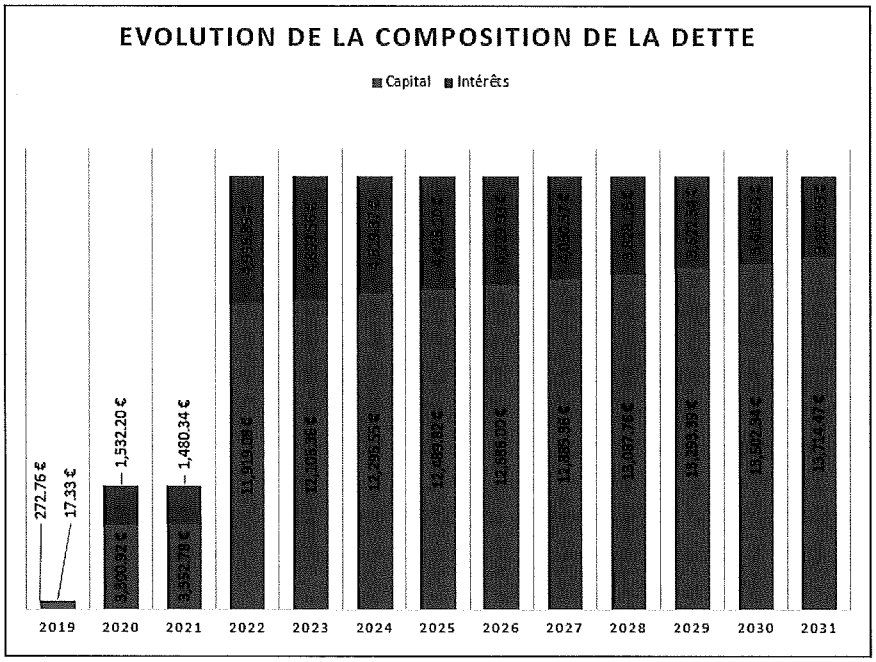

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Les grandes lignes du budget primitif 2021

En Fonctionnement

Les dépenses 2021 : 490 051.76 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel	**155 000.00 €**
Frais de personnel	*100 000.00 €*
Achats et variation de stocks (carburants, fournitures, vêtements de travail)	*2 500.00 €*
Services extérieurs (frais d'animation, entretien, divers)	*42 000.00 €*
Autres services extérieurs (frais locaux)	*10 500.00 €*
Virement à l'investissement	**222 801.76 €**
Subventions exceptionnelles (Projet Restauration Bourbeuse)	**90 000.00 €**
Intérêts	**2 250.00 €**
Impôts et taxes	**5 000.00 €**
Amortissement	**15 000.00 €**

Les recettes 2021 : 490 051.76 €

Dont notamment :

Taxe GEMAPI	**290 000.00 €**
Subventions (Agence de l'Eau)	**30 137.00 €**
Résultat fonctionnement 2019 reporté	**169 914.76 €**

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 490 051.76 €

En Investissement

Les dépenses 2021 : 1 058 777.98 €

Dont notamment :

Emprunts et dettes assimilées	**4 000.00 €**
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	**108 830.60 €**
• Projet Restauration de l'Allaine – « Traversée de Delle » :	
Etudes (RESTE A REALISER 2020)	42 630.60 €
Frais divers lié au projet (enquête publique, …)	5 000.00 €
- Communication	10 000.00 €
- Projet Restauration de l'Allaine – « Plaine de l'Allaine » :	
- Etude canal des Forges	7 800.00 €
- Conventionnement SAFER	3 000.00 €
- Etude complémentaire Biens sans maîtres	2 400.00 €
- Etude complémentaire Faune/Flore/Habitats	5 000.00 €
- Conventionnement CEN	3 000.00 €
• Autres études (affluents : Suarcine, Ecrevisse, …)	30 000.00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Immobilisations corporelles (Travaux)	**945 947.38 €**
Projet Restauration de l'Allaine – « Traversée de Delle » :	
- Entretien parcelles avant travaux	17 000.00 €
- Bornage parcelles	4 212.00 €
- Travaux	616 287.00 €
Projet Restauration de l'Allaine – « Plaine de l'Allaine » :	
- Maîtrise d'œuvre	250 000.00 €
Autres travaux / études :	
Amélioration des connaissances du risque inondation	10 000.00 €
- Système mesures automatiques débits	5 000.00 €
- Opportunités terrain	20 948.38 €
Recrutement Technicien :	
- Véhicule	20 000.00 €
- Ordinateur	2 500.00 €

Les recettes 2020 : 1 058 777.98€

Dont notamment :

Solde d'exécution reporté de 2019	**38 549.22 €**
Subventions d'investissements reçues	**532 427.00 €**
Virements du fonctionnement	**222 801.76 €**
Amortissements	**15 000.00 €**
Emprunts et dettes assimilées	**250 000.00 €**

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 058 777.98 €.

	Résultat 2021	Résultat 2020 repris	Tous exercices confondus
FONCT	-169 914.76	169 914.76	0.00
INVEST	-38 549.22	38 549.22	0.00
TOTAL année	-208 463.98	208 463.98	0.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du Service GEMAPI**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 090-249000241-20210225-2021_02_08-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Et publication ou notification le** 05/03/2021 Le Président, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT	**Le Président,** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT